



Secrétariat Général

**Direction générale des
ressources humaines**

Sous-direction du recrutement

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2015

CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

CONCOURS INTERNE ET CAER

Section : SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

Rapport de jury présenté par

**Madame Monique DUPUIS
Inspectrice Générale**

Présidente de jury

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

Sommaire

1. Composition du jury	Page 3
2. Préambule	Page 4
3. Règlements relatifs aux concours	Page 5
4. Données chiffrées relatives aux deux concours pour la session 2015	Page 8
5. Analyse des épreuves de la session 2015 et conseils du jury :	
A. Conseils généraux	Page 13
B. Analyse et conseils pour l'épreuve d'admissibilité : dossier de RAEP	Page 15
C. Analyse et conseils pour l'épreuve orale d'admission	Page 19
7. Annexe	Page

1. COMPOSITION DU JURY

Me Monique DUPUIS	Inspectrice générale de l'éducation nationale Président
M. Michel COSTE	Inspecteur d'académie / inspecteur pédagogique régional- Académie de Versailles Vice-président
M. Sylvain ARNAUD	Professeur agrégé - Académie de Toulouse
M. Philippe AUGERAY	Professeur agrégé - Académie de Nantes
M. Patrice BEAUDEVIN	Inspecteur d'académie / inspecteur pédagogique régional - Académie de Versailles
Me Annie BOUSQUET	Inspectrice d'académie / inspectrice pédagogique régionale - Académie de Toulouse
Me Valérie BOUTIN	Professeure agrégée - Académie de Versailles
M. Frédéric CELLE	Professeur agrégé - Académie de Lyon
Me Hélène CORDIER	Professeure agrégée - Académie de Rennes
Me Isabelle DEGOBERT	Professeure agrégée - Académie de Lille
Me Karen DELARBRE	Inspectrice d'académie / inspectrice pédagogique régionale - Académie de Besançon
Mme Véronique FREYTAG	Professeure agrégée - Académie de Nancy-Metz
Mme Myriam GAUJOUX	Inspectrice d'académie / inspectrice pédagogique régionale - Académie de Montpellier
Mme Laurence LOSSOUARN	Professeure agrégée - Académie de Versailles
Mme Catherine MARTIN	Professeure agrégée - Académie de Nantes
Me Sabrina NEVEU	Professeure agrégée - Académie de Nantes
M. Yann RENAULT	Professeur agrégé - Académie de Rennes
Me Carole VILBERT	Professeure de chaire supérieure - Académie d'Amiens

2. Préambule

Ce rapport de jury fait le bilan du concours session 2015, mais il a surtout pour objectif d'aider les futurs candidats à se préparer au mieux au concours, qu'ils se présentent pour la première fois ou qu'ils aient échoués lors d'une précédente session.

Pour cette session 2015, le nombre de postes offerts au concours était en augmentation sensible : 39 postes pour le capes interne (35 pour la session 2014), et 69 postes pour le CAER interne (56 pour la session 2014). Les candidats admis à ces concours seront nommés professeurs certifiés stagiaires à la rentrée scolaire 2015.

Les épreuves orales du CAPES interne et du CAER interne se sont déroulées du 11 avril au 18 avril 2015 au lycée Georges de La Tour, à Metz (57). Le bon déroulement du concours au cours de cette session a permis d'évaluer les candidats dans d'excellentes conditions matérielles. La présidence tient à remercier l'équipe de direction et le personnel du lycée Georges de la Tour, mais également les services rectoraux de l'académie de Nancy Metz, pour leur accueil et leur aide efficace à l'organisation de ce concours. Les membres de l'équipe technique, d'un très haut niveau de compétence, ont su apporter leur aide efficace à la fois au jury et aux candidats : le concours ne fonctionne que grâce à leur dévouement sans faille, qu'ils en soient ici remerciés.

Le jury et la présidence tiennent à féliciter les candidats reçus pour leur réussite, fruit de leur investissement dans la préparation de ce concours. Une bonne préparation, qui prend racine dans la pratique quotidienne et se prolonge dans un travail plus spécifique, souvent avec l'aide de formateurs, est essentielle à la réussite. Le jury ne peut que déplorer que des dossiers RAEP soient refusés car ils ne respectent pas les consignes pourtant explicites, que certains candidats admissibles à l'oral découvrent seulement à cette occasion les modalités des épreuves, ou encore que des candidats peinent à expliciter certains éléments de contenu de leur propre dossier RAEP lors de l'épreuve orale.

Les concours du Capes Interne et du CAER interne de SVT comportent deux parties : l'admissibilité, qui repose sur l'évaluation d'un dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (dossier RAEP), et l'admission qui repose sur une épreuve orale.

A partir de cette session 2015 les modalités de l'épreuve orale ont évolué dans le sens où les candidats ne peuvent plus dorénavant choisir le niveau (collège ou lycée) de leur sujet pour l'épreuve orale d'admission.

A travers ces deux épreuves, le jury évalue les diverses compétences professionnelles attendues d'un enseignant, de SVT, exerçant dans un établissement scolaire du secondaire, collège ou lycée. Ces compétences ne se limitent pas, bien évidemment, à la mise en œuvre du programme de SVT.

Les compétences professionnelles communes à tous les métiers du professorat, sont définies dans l'arrêté du 1^{er} juillet 2013, dont le référentiel a été publié au Journal Officiel du 18 Juillet 2013 et dont l'introduction est rappelée ci-dessous :

« Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'école. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'école, qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

[...]

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité. »

Ce référentiel est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027721614&dateTexte=&categorieLien=id>

Le concours est donc ainsi en adéquation étroite avec des situations ou des attentes professionnelles. L'évaluation se fait d'abord sur des faits : des écrits, des analyses de documents, des connaissances, des manipulations réalisées, des observations matérialisées par des productions écrites ou numériques, etc.... Elle repose aussi sur l'analyse du degré de réflexion du candidat, sur le regard qu'il porte sur les pratiques professionnelles. Comme par le passé, ceci nous amène à insister sur l'importance des actes quotidiens. **C'est chaque jour, pour chaque contractuel, vacataire, pour chaque personnel non titulaire, que se prépare le concours.**

3. REGLEMENTS RELATIFS AUX CONCOURS

1. Les épreuves

Selon l'arrêté du 19 avril 2013 modifiant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré, publié au **journal officiel n°0099 du 27 avril 2013**, l'admissibilité du concours interne repose sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. Ce dossier n'est pas rendu anonyme. Il est soumis à une double correction et est noté de 0 à 20. La note 0 est éliminatoire. Il doit être conforme sur le fond et sur la forme aux conditions définies par la réglementation.

L'épreuve professionnelle d'admission comporte un exposé, suivi d'un entretien, qui s'appuie sur une situation expérimentale, intégrant la réalisation pratique que celle-ci comporte.

L'arrêté du 21 mai 2014 paru au JORF n°0130 du 6 juin 2014 introduit une modification de modalité concernant cette épreuve professionnelle à partir de la session 2015 :
« *Epreuve professionnelle. Cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec le jury. L'exposé s'appuie sur l'exploitation d'un dossier proposé par le jury se rapportant à une situation expérimentale en lien avec les programmes des classes des collèges et des lycées et intégrant la réalisation pratique que celle-ci comporte. L'entretien a pour base la situation d'enseignement proposée et s'étend à d'autres aspects de l'expérience professionnelle du candidat...* ». Le sujet proposé au candidat lors de l'épreuve orale peut donc concerner tout niveau de la scolarité secondaire, de la 6^e à la terminale S, y compris l'enseignement de spécialité SVT en Terminale S.

A. L'épreuve d'admissibilité (coefficient 1)

Présentation matérielle du dossier :

Les candidats doivent obligatoirement utiliser le formulaire téléchargeable sur le site du ministère comme page de garde du dossier de Raep, envoyé en double exemplaire :

<http://www.education.gouv.fr/cid4929/epreuve-de-reconnaissance-des-acquis-de-l-experience-professionnelle-raep-de-certains-concours-intermes-du-second-degre.html>

Le dossier de Raep, constitué de 8 pages maximum (2 pages maximum pour la première partie et 6 pages maximum pour la seconde), devra être dactylographié en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21x29,7 et être ainsi présenté :

- dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

À leur dossier, les candidats peuvent joindre, sur support papier, un à deux exemples de documents ou travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite, et qu'ils jugent utile de porter à la connaissance du jury.

L'ensemble des pages des éléments constitutifs du dossier devra obligatoirement être agrafé à l'exclusion de tout autre système de reliure.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier **doit être attestée par le chef d'établissement** auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites. Cette attestation doit comporter la date, la signature du chef d'établissement et le tampon de l'établissement.

Note de commentaire :

Une note de commentaire destinée à préciser les attentes en sciences de la vie et de la Terre est consultable à l'adresse suivante :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/notes_commentaires/08/3/nc_capes_int_svt_196083.pdf

B. L'épreuve d'admission (coefficient 2)

Epreuve professionnelle. Cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec le jury.

L'exposé s'appuie sur l'exploitation d'un dossier se rapportant à une situation expérimentale et intègre la réalisation pratique que celle-ci comporte. L'entretien a pour base la situation d'enseignement proposée et s'étend à d'autres aspects de l'expérience professionnelle du candidat.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure et quinze minutes maximum (exposé : quarante-cinq minutes maximum, entretien : trente minutes maximum) ; coefficient 2.

Lors de l'entretien, dix minutes au maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à disposition du jury.

2. Le programme

Le programme des concours internes du CAPES et du CAER de SVT est consultable à cette adresse :

http://www.education.gouv.fr/cid58356/programmes-des-concours-du-second-degre-de-la-session-2014.html#Concours_interne_du_Capes_et_CAER-Capes

Sciences de la vie et de la Terre

Le jury rappelle que **seuls les programmes officiels parus au BOEN font foi**, et que les manuels scolaires ne peuvent être cités comme référence en la matière.

Le programme du concours est fondé sur **celui des enseignements de SVT et des enseignements interdisciplinaires auxquels les SVT participent, de la 6^e à la terminale** (textes en vigueur pour l'année en cours). **Le niveau de connaissances attendu est celui de la licence (L3)**, pour assurer une bonne maîtrise des objectifs et dominer les contenus des programmes dans leurs dimensions scientifiques, pédagogiques et éducatives.

Dans le champ des grands concepts scientifiques, le candidat devra être capable de montrer qu'il a compris les relations entre les différentes disciplines des sciences de la vie et des sciences de la Terre.

Les connaissances de physique et de chimie et de mathématiques nécessaires pour traiter les programmes de sciences de la vie et de la Terre doivent être maîtrisées aussi bien pour les programmes de SVT que de sciences expérimentales, pour les enseignements d'exploration (MPS, Sciences et Laboratoire,...) mais aussi pour la série sciences et technologies de laboratoire en classes de première et de terminale.

Des acquis d'autres disciplines peuvent aussi être mobilisés en particulier dans les éducations à ...ou en histoire des Arts.

Le candidat, au-delà des connaissances scientifiques, doit avoir compris ce qu'est le savoir scientifique, son mode de construction et son évolution au cours de l'histoire des sciences. On attend du candidat qu'il sache montrer en quoi l'histoire de l'élaboration d'une connaissance scientifique, celle de sa modification au cours du temps, sont des moyens utiles pour comprendre la nature de la connaissance scientifique et son mode de construction.

Le candidat aura repéré le rôle de l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre dans l'acquisition, par les élèves, des diverses compétences du **socle commun de connaissances et de compétences**.

Il est attendu du candidat qu'il soit en mesure de montrer comment l'enseignement des SVT contribue à :

- l'acquisition de la culture scientifique et des modes de raisonnement qui y sont associés (démarches scientifiques)
- la maîtrise des langages et des moyens de communication scientifique (textes, images, graphiques);
- la maîtrise des technologies de l'information et de la communication et leur intégration dans les pratiques pédagogiques ;
- l'acquisition de compétences sociales et civiques (particulièrement dans les domaines de la santé et de l'environnement);
- le développement de l'initiative, de l'autonomie, de l'esprit critique.

Le candidat aura repéré son rôle dans le cadre de l'accompagnement personnalisé des élèves au collège comme au lycée ; il sera capable de décrire des situations d'accompagnement adapté à la diversité des besoins avérés des élèves.

En vue d'une contribution à l'orientation des élèves, le candidat s'est renseigné sur la diversité des métiers en relation avec les Sciences et les façons d'intégrer cette dimension dans son enseignement.

Dans une perspective éducative, au sein d'une équipe, le candidat saura montrer comment il participe au projet de l'établissement et à la déclinaison des orientations de l'éducation nationale.

D'autre part, dans le cadre de la grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République, les thématiques liées à la laïcité et à la transmission des valeurs républicaines au cœur de l'Ecole trouvent toute leur place dans les épreuves orales d'admission des concours de recrutement des enseignants du second degré.

Enfin, **tout candidat se doit de connaître les modalités et la nature des sujets des épreuves d'examen** : DNB (il existe des épreuves pour les candidats libres notamment) et Baccalauréat (épreuves écrites, ECE, TPE), tant dans les filières S que dans les filières L et ES, ainsi qu'en STL CBSV.

4. Données chiffrées relatives aux concours

A. Origine des candidats inscrits par académie – session 2015

Académie	CAER		CAPES INTERNE		TOTAL	
	Nombre. inscrits	Nombre présents	Nombre inscrits	Nombre. présents	Nombre. inscrits	Nombre. présents
AIX-MARSEILLE	22	15	46	13	68	28
AMIENS	7	4	3	2	10	6
BESANCON	9	2	8	2	17	4
BORDEAUX	15	1	32	16	47	17
CAEN	10	3	17	4	27	7
CLERMONT-FERRAND	4	2	13	4	17	6
CORSE	2	2	2	0	4	2
DIJON	10	2	14	7	24	9
GRENOBLE	25	5	38	20	63	25
GUADELOUPE	2	1	16	8	18	9
GUYANE	1	1	7	5	8	6
LA REUNION	3	1	19	12	22	13
LILLE	28	6	21	14	49	20
LIMOGES	1	0	7	4	8	4
LYON	28	13	16	6	44	19
MARTINIQUE	0	0	16	7	16	7
MAYOTTE	0	0	11	6	11	6
MONTPELLIER	17	4	21	11	38	15
NANCY-METZ	11	5	22	7	33	12
NANTES	32	11	28	10	60	21
NICE	10	4	27	15	37	19
NOUVELLE CALEDONIE	5	1	7	3	12	4
ORLEANS-TOURS	12	0	19	12	31	12
PARIS-CRETEIL- VERSAILLES	108	32	75	46	183	78
POITIERS	9	1	17	7	26	8
POLYNESIE FRANCAISE	6	0	6	2	12	2
REIMS	4	2	5	2	9	4
RENNES	42	13	22	11	64	24
ROUEN	11	2	16	8	27	10
STRASBOURG	7	2	12	7	19	9
TOULOUSE	10	0	28	11	38	11
Totaux	451	135	591	282	1042	417

B. Répartition des inscrits et des présents par sexe – session 2015

	CAPES interne		CAER	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Inscrits	213	378	141	310
Présents	97	210	96	230
Absents	116	168	45	80
Absents en %	54,5	44,4	31,9	25,8

C. Statut des candidats – session 2015

Statut des candidats - CAPES Interne de SVT

Statut	Inscrits	Présents	Absents	% absents
ADJOINT D'ENSEIGNEMENT	4	1	3	75
ASSISTANT D'EDUCATION	32	11	21	66
CERTIFIE	5	1	4	80
CONTRACTUEL 2ND DEGRE	325	201	124	38
CONTRACTUEL FORMATION CONTINUE	1	0	1	100
CONTRACTUEL APPRENTISSAGE(CFA)	3	0	3	100
CONTRACTUEL ENS SUP	10	6	4	40
CPE	1	0	1	100
ENS.STAGIAIRE 2E DEG. COL/LYC	5	3	2	40
ENSEIG NON TIT ETAB SCOL.ETR	17	5	12	71
ENSEIGNANT DU SUPERIEUR	14	8	6	43
INSTITUTEUR	4	1	3	75
MAITRE AUXILIAIRE	26	12	14	54
MAITRE CONTR.ET AGREE REM MA	4	2	2	50
MAITRE CONTR.ET AGREE REM TIT	1	0	1	100
PEGC	1	0	1	100
PERS ADM ET TECH MEN	9	3	6	67
PERS ENSEIG NON TIT FONCT PUB	14	7	7	50
PERS ENSEIG TIT FONCT PUBLIQUE	1	0	1	100
PERS FONCT HOSPITAL	2	0	2	100
PERS FONCT TERRITORIALE	5	0	5	100
PERS FONCTION PUBLIQUE	14	2	12	86
PLP	23	8	15	65
PROFESSEUR ECOLES	60	29	31	52
VACATAIRE DU 2ND DEGRE	8	1	7	88
VACATAIRE ENSEIGNANT DU SUP.	2	1	1	50

Statut des candidats du CAER interne SVT – session 2015

Profession	Inscrits	Présents	Absents	% absents
MAITRE CONTR.ET AGREE REM TIT	20	12	8	40
MAITRE CONTR.ET AGREE REM MA	193	141	52	27
MAITRE DELEGUE	238	172	66	28

D. Données chiffrées concernant les épreuves du CAPES interne SVT – session 2015

Epreuves d'admissibilité – CAPES interne SVT – session 2015

Nombre d'inscrits	591
Nombre de candidats présents	302
Nombre de candidats non éliminés ¹	300
Moyenne des dossiers des non éliminés	11
Moyenne des dossiers des admissibles	16,1
Note minimale du dossier des non éliminés	1
Note minimale du dossier des admissibles	14
Note maximale du dossier	20
Barre d'admissibilité	14
Nombre d'admissibles	72

Epreuves d'admission – CAPES interne SVT – session 2015

Nombre de candidats présents à l'oral	71
Nombre de candidats absents à l'oral	1
Nombre de candidats admis sur liste principale	39
Candidats étrangers	0
Barre d'admission (sur 20)	8,7
Moyenne des candidats admis (portant sur l'oral)/20	9,4
Moyenne des candidats admis (portant sur le total de l'admissibilité + total de l'admission)/20	9,5
Moyenne des candidats présents (portant sur l'oral)/20	6,2
Moyenne des candidats présents (portant sur le total de l'admissibilité + total de l'admission)/20	11,5
Note minimale d'oral des candidats admis/20	3,5
Note maximale d'oral du premier candidat admis/20	17
Note maximale de dossier du premier candidat admis/20	16
Note maximale d'oral du premier candidat admis/20	16,7
Moyenne générale du premier candidat admis/20	8,7
Note d'oral du dernier candidat admis/20	14
Note de dossier du dernier candidat admis/20	0,5
Note minimale d'oral des candidats présents/20	17
Note maximale d'oral des candidats présents/20	71

¹ Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire

Statut des candidats – CAPES interne SVT – session 2015

Profession	Admissibles	Présents	Admis
PERS ENSEIG NON TIT FONCT PUB	1	1	
ENSEIG NON TIT ETAB SCOL.ETR	1	1	0
PERS FONCTION PUBLIQUE	4	4	2
MAITRE CONTR. ET AGREE REM TIT	1	1	1
PLP	1	1	1
PROFESSEUR ECOLES	2	2	2
MAITRE AUXILIAIRE	9	9	3
CONTRACTUEL 2ND DEGRE	3	3	3
CONTRACTUEL APPRENTISSAGE (CFA)	47	46	25
ENSEIGNANT DU SUPERIEUR	1	1	1

E. Données chiffrées concernant les épreuves du CAER interne SVT – session 2015

Epreuves d'admissibilité CAER interne SVT – session 2015

Nombre d'inscrits	451
Nombre de candidats présents	325
Nombre de candidats non éliminés	451
Moyenne des dossiers des non éliminés	12
Moyenne des dossiers des admissibles	15,6
Note minimale du dossier des non éliminés	3
Note minimale du dossier des admissibles	14
Note maximale du dossier RAEP	20
Barre d'admissibilité	14
Nombre d'admissibles	125

Epreuves d'admission CAER interne SVT – session 2015

Nombre de candidats présents à l'oral	108
Nombre de candidats absents à l'oral	17
Nombre de candidats admis sur liste principale	69
Candidats étrangers	0
Barre d'admission (sur 20)	8,7
Moyenne des candidats admis (portant sur l'oral)/20	9,7
Moyenne des candidats admis (portant sur le total de l'admissibilité + total de l'admission)/20	11,6
Moyenne des candidats non éliminés (portant sur l'oral)/20	7,3
Moyenne des candidats non éliminés (portant sur le total de l'admissibilité + total de l'admission)/20	10
Note minimale d'oral des candidats admis/20	5,5
Note maximale d'oral du premier candidat admis/20	17

Note de dossier du premier candidat admis/20	19
Note d'oral du premier candidat admis/20	17,7
Moyenne générale du premier candidat admis/20	5,5
Note d'oral du dernier candidat admis/20	14
Note de dossier du dernier candidat admis/20	0,5
Note minimale d'oral des candidats non éliminés/20	17
Note maximale d'oral des candidats non éliminés/20	108

Statut des candidats – CAER interne SVT – session 2015

Statut	Admissibles	Présents	Admis
MAITRE CONTR.ET AGREE REM TIT	3	3	2
MAITRE CONTR.ET AGREE REM MA	47	40	25
MAITRE DELEGUE	75	65	41

F. Résultats par académie – CAPES et CAER internes de SVT – session 2015

Académie	CAPES interne			CAER			Total des admis
	Admissibles	Présents	Admis	Admissibles	Présents	Admis	
AIX-MARSEILLE	7	7	2	3	3	2	4
AMIENS	1	1	1	0	0	0	1
BESANCON	4	4	3	2	2	2	5
BORDEAUX	4	4	2	6	5	2	4
CAEN	3	3	0	1	1	1	1
CLERMONT-FERRAND	1	1	0	1	1	0	0
CORSE	0	0	0	0	0	0	0
DIJON	2	2	2	1	1	1	3
GRENOBLE	5	5	2	9	8	6	8
GUADELOUPE	2	2	0	1	1	0	0
GUYANE	0	0	0	0	0	0	0
LA REUNION	2	2	2	1	1	0	2
LILLE	2	2	0	9	9	7	7
LIMOGES	2	2	1	0	0	0	1
LYON	2	2	0	5	5	4	4
MARTINIQUE	1	1	1	0	0	0	1
MAYOTTE	0	0	0	0	0	0	0
MONTPELLIER	4	2	2	7	3	3	5
NANCY-METZ	4	3	3	2	2	2	5
NANTES	5	4	2	14	12	6	8
NICE	2	2	1	4	2	1	2
NOUVELLE CALEDONIE	1	1	1	3	3	3	4

ORLEANS-TOURS	2	2	1	2	2	1	2
PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	7	7	3	23	21	12	15
POITIERS	2	2	2	4	4	3	5
POLYNESIE FRANCAISE	0	0	0	2	2	1	1
REIMS	0	0	0	0	0	0	0
RENNES	2	2	2	16	13	7	9
ROUEN	1	1	1	3	3	3	4
STRASBOURG	1	1	1	1	1	0	1
TOULOUSE	3	3	3	3	3	2	5

5. Analyse des épreuves de la session 2015 et conseils du jury

A. Remarques générales

Le jury formule les conseils ci-dessous, en relation avec des points sur lesquels il porte un regard tout particulier lors de l'évaluation des dossiers de RAEP et qui peuvent être discriminants lors de l'établissement de la barre d'admissibilité.

1 – Réactiver, actualiser ou acquérir des connaissances scientifiques solides en sciences de la vie et de la Terre.

On ne peut enseigner convenablement qu'en s'appuyant sur une maîtrise correcte des grands concepts et des démarches disciplinaires. Rappelons que le grade de professeur certifié, et l'accès à son échelle de rémunération dans l'enseignement privé, offrent la possibilité d'enseigner à tous les niveaux du collège et du lycée. Le moins qu'on puisse exiger est donc la maîtrise des notions essentielles des programmes de SVT de l'enseignement secondaire dans son ensemble. Les résultats du concours, lors de l'épreuve orale qui constitue le seul moment de validation de la maîtrise de ces grands concepts, révèlent malheureusement des bases scientifiques trop souvent déficientes et une culture scientifique insuffisante. **Il est fortement conseillé aux candidats, de profiter de chaque situation d'enseignement pour travailler avec rigueur et veiller à actualiser et compléter les apports de leur connaissances universitaire en développant des visions systémiques et le sens de l'essentiel.**

2 - Identifier les lignes directrices des sujets traités – maîtriser les programmes

Les présentations écrites comme orales doivent être organisées et structurées. On attend d'un professeur qu'il ait fondé une vision stratégique de la leçon qu'il aborde, du chapitre qu'il traite, du programme de l'année. Il est donc fondamental de lire les programmes en insistant plus particulièrement sur leurs objectifs, leurs intentions générales et les idées fédératrices. Il est rappelé que le règlement du concours stipule que le candidat doit « maîtriser les objectifs et dominer les contenus des programmes en vigueur ».

Le jury rappelle que le programme ne se résume pas à une suite juxtaposée de « notions » à construire et « d'activités envisageables », que les séquences pédagogiques ne se réduisent pas à la mise en œuvre mécanique d'une succession de gestes rituels. Un parcours de formation d'élève est une suite d'apprentissages et d'évaluations qui doivent présenter une cohérence évidente.

Les programmes sont fournis aux candidats, il ne leur est donc pas demandé de les connaître « par cœur », mais de les maîtriser (fils directeurs, progressivité, concepts, ...). Est-il utile de souligner que ces grandes lignes directrices correspondent à des orientations scientifiques majeures ? Cette connaissance de grands courants de pensée fait partie de l'enseignement scientifique et contribue au décodage de nombreux problèmes de société.

Le jury rappelle également à cette occasion **toute l'importance qu'il est nécessaire de donner aux introductions et préambules** des programmes et des différents thèmes, mais aussi aux articulations indispensables avec d'autres enseignements, à l'articulation entre ces programmes et le socle commun de connaissances et de compétences au collège.

3 – Exploiter les faits avec rigueur et honnêteté intellectuelle.

Un enseignement scientifique se fonde sur **l'exploitation des faits**. C'est dire l'importance qu'il faut accorder aux supports qui le sous-tendent.

Connaître les conditions et les techniques d'obtention des résultats fournis sous forme de tableaux, courbes, photographies, diagrammes etc., dans leur principe du moins, constitue une nécessité première si l'on veut construire une analyse rigoureuse. Le jury

rappelle à cette occasion la nécessité pour un enseignant de savoir repérer les erreurs que peuvent présenter des documents, y compris parfois dans des manuels scolaires. Manipuler, présenter et traiter puis critiquer les résultats, tout cela contribue à la mise en place d'une culture scientifique dont les candidats doivent savoir faire preuve. **S'entraîner à une exploitation scientifique rigoureuse des faits biologiques et géologiques, prendre en compte les résultats même s'ils sont inattendus, accepter la complexité des situations, les incertitudes...** les sciences biologiques et géologiques y conduisent, et l'adaptabilité des candidats à la variabilité des faits n'est pas indépendante de l'honnêteté intellectuelle qu'ils pourront participer à développer. **Maîtriser soi-même la démarche scientifique est un incontournable pour enseigner des SVT, faire comprendre la science et donner du goût aux sciences.**

4 – Faire preuve d'une culture didactique et pédagogique de bon sens

Maîtriser les aspects didactiques et pédagogiques, c'est s'affranchir d'une standardisation formaliste et sclérosante. L'enseignant doit être en mesure de diversifier au cours de l'année, en fonction des thématiques et des élèves, les démarches de résolution de problème, les modalités de mise en activité des élèves, les formes d'évaluation, ... Il se doit donc de maîtriser tout un éventail de pratiques pédagogiques pour effectuer un choix pertinent lors de la conception des séances.

Lors de l'oral, les membres des commissions, en demandant de façon sélective des précisions, se forment rapidement un jugement sur l'authenticité et l'opérationnalité de la réflexion des candidats dans les domaines didactique et pédagogique. Le **bon sens** est à privilégier lorsqu'on expose le contexte ou le scénario pédagogique : il s'agit de créer le besoin de l'exploitation d'un document, la réalisation d'une manipulation, afin de construire progressivement les explications recherchées dans une démarche au cours de laquelle les élèves, à tout moment, savent ce qu'ils cherchent et pourquoi ils le cherchent. **Il s'agit de montrer de façon explicite comment une leçon se déroule concrètement en classe, ce que les élèves ont réellement à faire et pour atteindre quels objectifs.**

Le rigorisme artificiel de certains dossiers et de certaines présentations se double parfois de l'utilisation d'un vocabulaire pseudo-spécialisé mal maîtrisé que le jury n'est guère prêt à valoriser.

Rappelons que l'objectif de l'enseignement des SVT est de permettre aux élèves d'acquérir des savoirs, des savoir-faire, des savoir-être qu'ils sont capables de mobiliser face à une situation nouvelle. L'évaluation d'une compétence ne peut donc s'envisager que dans le contexte d'une situation nouvelle.

L'évaluation tient une place toute particulière dans cette culture didactique et pédagogique. L'apprentissage se construit avec la mise en place de stratégies d'évaluation à trois moments clés : l'évaluation diagnostique (qui doit être considérée dans toute sa dimension évaluative et ne pas être confondue avec un simple test de connaissances), l'évaluation formative et l'évaluation sommative. Enfin, il convient de distinguer évaluation et validation, et de s'interroger sur la notation éventuellement proposée afin de la justifier et de la rendre explicite.

5 – Vivre avec son temps

L'enseignant du vingt et unième siècle ne peut plus se passer de la maîtrise des outils actuels d'information et de communication. L'enseignement des SVT fait largement appel à des logiciels spécifiques (banques de données, modélisations, simulations), mais aussi à l'emploi habituel d'outils de bureautique (traitement de texte et tableur). L'actualisation des connaissances et de la culture didactique et pédagogique au cours de la préparation au concours est grandement facilitée par les ressources disponibles sur internet, notamment à partir d'Eduscol, de la clé concours, du site du CAPES interne et des sites académiques. La maîtrise des technologies numériques est évaluée lors de l'oral puisque les futurs enseignants de SVT sont dispensés du certificat de maîtrise. **La consultation du référentiel national du C2i2e (Certificat informatique et internet de niveau 2 « enseignant ») est**

une bonne aide quant à la connaissance du niveau de maîtrise de compétences professionnelles dans l'usage pédagogique des technologies numériques.

B. Analyse et conseils pour l'épreuve d'admissibilité : dossier de RAEP

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties :

- Dans une première partie, le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées dans les domaines de l'éducation et de la vie scolaire durant les différentes étapes de son parcours professionnel (collège, lycée, apprentissage, formation continue des adultes).
- Dans une seconde partie, le candidat développe, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée du concours, l'expérience de collège ou de lycée qui lui paraît la plus significative. Cette analyse est relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité (quelle que soit la forme de cette responsabilité). Elle met en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions et les résultats de la réalisation décrite.

B.1. PREMIERE PARTIE : LES RESPONSABILITES DU CANDIDAT DURANT LES DIFFERENTES ETAPES DE SON PARCOURS PROFESSIONNEL DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT

La session 2015 montre que de nombreux candidats ont pris en compte les conseils libellés dans les rapports de jury des sessions précédentes :

- on constate une réduction du nombre de dossiers qui se limitent à une simple liste d'expériences vécues ou de lieux d'exercice
- on constate une réduction du nombre de dossiers qui dépassent les 2 pages dactylographiées imposées par la circulaire.

Le jury rappelle que le candidat n'a pas à joindre en annexe un rapport d'inspection ou tout autre avis externe sur sa manière de servir ; le jury ne prendra pas en compte ces documents.

Le jury rappelle qu'il attend du candidat qu'il donne un sens à ses propos en présentant le parcours professionnel lui ayant permis de se **construire progressivement des compétences qui lui permettent aujourd'hui de prétendre à accéder au grade des professeurs certifiés de sciences de la vie et de la Terre.**

Il ne s'agit pas pour le candidat de lister les compétences attendues dans le référentiel des compétences, mais bien de montrer comment il a pu les construire à partir de ses expériences professionnelles antérieures, comment il est capable de se projeter dans cette construction en faisant preuve du recul et des qualités d'analyse réflexive nécessaires. Cette première partie doit permettre au candidat de réfléchir sur son expérience professionnelle afin de la mettre en perspective par rapport au métier pour lequel il postule.

On rencontre d'une part, trop de maladresses dans la mise en évidence des liens entre les expériences professionnelles et les compétences attendues et d'autre part, des incapacités à formaliser une expérience parfois riche sous la forme de compétences.

Quelques lieux communs sont à éviter comme par exemple « enseigner pour moi était une évidence ... » ou « j'ai toujours eu la vocation pour ce métier ».

Il s'agit, quel que soit son parcours², même si celui-ci n'a pas conduit le candidat à enseigner des SVT, d'y sélectionner des activités significatives, d'en dégager tout atout en lien avec l'enseignement des SVT et d'en montrer la transposition dans le cadre de ce futur métier. Le candidat doit choisir dans ses expériences professionnelles, celles qui sont en rapport avec l'enseignement des SVT et les compétences attendues.

Un candidat peut aussi faire état des formations qu'il suit ou qu'il devra suivre afin d'enrichir ou d'actualiser ses compétences. Faire état des domaines où on peut progresser, n'est pas un handicap mais la preuve que l'on sait s'auto-évaluer et que l'on est soucieux de compléter sa formation. De même, si le candidat fait le choix de faire état de ses diplômes ou de son parcours dans le supérieur, il doit montrer également comment cela a pu contribuer à lui faire acquérir une partie des compétences attendues.

Tout élément figurant dans le dossier peut faire l'objet d'un questionnement de la part du jury lors de l'épreuve d'admission. Il s'agit d'explorer les expériences décrites pour permettre au candidat d'en tirer profit lors du questionnement conduit par le jury.

B.2. DEUXIEME PARTIE : UNE REALISATION PEDAGOGIQUE SIGNIFICATIVE EN SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

Cette partie comme la précédente est calibrée puisqu'elle doit se limiter à 6 pages au maximum, dactylographiées en police « arial 11 ». Encore trop de candidats ne respectent pas cette consigne et s'en trouvent pénalisés. De même, tout document issu d'un site internet ou d'un ouvrage doit être référencé.

Il faut donc bien choisir la dimension de la réalisation présentée et savoir en dégager l'essentiel comme l'indique le texte officiel : « ...les apprentissages, les objectifs, les progressions et les résultats de la réalisation décrite ». La pratique qui consiste à réduire fortement la taille des documents pour en mettre en maximum sur les 6 pages est à proscrire. Tout document fourni doit être de taille suffisante pour être clairement lisible et exploitable, comme il serait pour un élève. De même, une multiplication des activités décrites n'est pas une bonne stratégie.

La réalisation choisie doit porter sur la discipline concernée par le concours et elle doit donc relever relève uniquement des sciences de la vie et de la Terre.

Cette discipline n'est pas seulement concernée par un enseignement de biologie ou de géologie : Chimie-Biochimie-Sciences du Vivant, TPE, Méthodes et Pratiques Scientifiques, Sciences et Laboratoire, sciences à l'école primaire, ST2S, accompagnement personnalisé ... sont autant de situations pouvant impliquer les sciences de la vie et de la Terre.

Si le candidat ne peut présenter qu'une réalisation qui se situe en dehors d'un enseignement concernant les SVT (premier degré, enseignement agricole, PSC1 etc.), **celle-ci doit intégrer obligatoirement les enjeux pédagogiques, didactiques et scientifiques des sciences de la vie et de la Terre.** Ainsi il ne peut s'agir de décrire, sans la mettre en perspective, une réalisation (par exemple une séance de biologie-biochimie à l'université) qui ne montre pas que le candidat connaît les attentes de la discipline du concours auquel il se présente.

Les critères d'appréciation du jury portent sur :

- La pertinence du choix de l'activité décrite (ou des activités décrites) ;
- La maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite (ou des activités décrites) ;

² Pour les candidats qui n'auraient pas eu d'expérience d'enseignement (expérience de surveillance, emploi en dehors de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur...) ou qui sont issus d'un autre niveau d'enseignement que le secondaire (professeurs des écoles, moniteurs de l'université, ...)

- La justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- La prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- La structuration du propos ;
- La qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe ;
- La pertinence des documents éventuellement joints en annexe.

La pertinence du choix de l'activité décrite (ou des activités décrites)

- Les SVT sont une discipline expérimentale. Elles ont, en ce sens, des spécificités comme l'expérimentation, l'appui sur des supports concrets, la modélisation numérique ou non etc. Présenter des activités qui y font référence est donc particulièrement pertinent mais non exclusif. Certains candidats ont fait d'autres choix tout aussi intéressants comme des séquences montrant l'acquisition progressive de certaines compétences au travers de séances différentes, parfois espacées dans l'année ; la conduite de projets liés au développement durable ou aux problématiques de santé, en dehors des cours traditionnels de SVT, tout en montrant les liens existant entre les compétences travaillées en cours et celles touchées dans ces dispositifs etc. Il convient, dans ces cas, d'explicitier les possibles relations avec une situation d'enseignement des Sciences de la Vie et de la Terre.
- Une activité est pertinente dès lors qu'elle est mise en place au service de l'élève et en lien avec un programme, une construction de compétences, un objectif d'interdisciplinarité, le projet d'établissement etc. Trop souvent encore, dans cette session 2015, de nombreux candidats prennent en compte les programmes tels qu'ils sont rédigés dans les bulletins officiels mais sans les transposer aux besoins propres de tel ou tel groupe d'élèves. D'autant plus, si le candidat fait le choix d'évoquer une autre situation que celle d'un cours de SVT, par exemple une sortie, un projet ou toute autre activité, il doit la décrire en montrant ces dimensions.
- L'activité décrite peut avoir tout format, celui-ci restant au choix du candidat. Il peut s'agir d'une seule séance comme d'une seule activité ou d'une progression dans le cadre de plusieurs séances, par exemple pour montrer comment se construit une compétence etc. Ce qui importe c'est la contextualisation, la justification, la mise en perspective et l'exploitation de ce qui est présenté. Il est exclu par exemple de proposer une description de séances ou de séquences qui s'apparente à un cahier de textes de la classe même en y apportant davantage de détails. **Il s'agit de présenter une réalisation la plus concrète possible** et de montrer en quoi elle permet de faire progresser les élèves dans l'acquisition de compétences, dans le cadre des objectifs fixés. La cohérence entre les situations de classe décrites et les objectifs de formation visés est essentielle.

La maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite

Le candidat doit décrire les stratégies d'apprentissage mises en œuvre, les objectifs, les progressions et les résultats de la réalisation décrite.

Postuler pour enseigner en sciences expérimentales nécessite :

- de bien maîtriser les contenus et les démarches scientifiques, y compris l'histoire des sciences. De nombreuses erreurs scientifiques sont repérées, souvent à cause d'une simplification excessive des contenus et des méthodes ;
- de bien maîtriser ce qu'est une démarche scientifique, une démarche expérimentale, une démarche d'investigation. De nombreuses confusions apparaissent dans l'emploi de ces termes ;
- de s'appuyer le plus possible sur le réel et la mise en œuvre des capacités à réaliser des gestes techniques ;
- de prendre en compte la sécurité, la législation et les règles de bonne conduite ; le jury s'étonne que certains candidats proposent des cultures de bactéries des mains, des dissections de plantes toxiques, des travaux sur des amphibiens prélevés dans le milieu naturel etc. ;
- d'utiliser des outils numériques comme des logiciels, des banques de données etc.

Enoncer les objectifs de connaissances et de compétences est indispensable dans la présentation de l'activité choisie mais cela ne suffit pas. La description de celle-ci doit montrer clairement en quoi elle contribue à ces apprentissages et quels sont les acquis des élèves.

Les élèves sont au cœur des apprentissages. Le candidat doit donc faire émerger de sa présentation ce qu'ils réalisent concrètement avec les supports qui leur sont fournis. Les modalités pédagogiques doivent être décrites et surtout justifiées en fonction des objectifs pédagogiques.

La présentation de l'évaluation mise en œuvre ne peut se suffire à elle-même : le candidat doit en fixer les objectifs, en montrer l'exploitation, le lien avec les apprentissages, la progression des élèves etc. Il ne s'agit pas de présenter des évaluations mais de montrer que les finalités de l'évaluation sont maîtrisées.

La justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés

Il s'agit de montrer concrètement comment cette réalisation a été mise en œuvre au sein de la classe : dans quelles conditions matérielles, avec quels effectifs, selon quelle organisation du travail, avec quel public, selon quelle part laissée aux élèves par rapport aux interventions du professeur etc.

L'argumentation passe aussi par l'appui sur les programmes, le socle commun de connaissances et de compétences, la place dans la progression des apprentissages, les objectifs des évaluations certificatives, etc.

De nombreux sites nationaux et académiques proposent des ressources utiles à l'enseignant dans sa classe. Il est tout-à-fait opportun de s'en servir (tout en citant ses sources) mais dans un dossier il faut aussi montrer pourquoi on s'en sert et comment on s'en sert. Par exemple on ne peut pas se contenter de dire que l'on procède à une remédiation en utilisant les exercices de la banque X du site Y. Il convient d'expliquer de quel exercice il s'agit et en quoi il va contribuer à faire progresser les élèves dans tel ou tel apprentissage.

La prise de recul dans l'analyse de la situation exposée

On attend de la part du candidat des analyses réflexives honnêtes à partir de réelles situations pédagogiques vécues et non, comme on le voit trop souvent, un commentaire de la démarche mise en œuvre, sans adaptation des stratégies d'apprentissage ou une analyse uniquement basée sur le ressenti du professeur. Une telle analyse n'est possible que si on a mis concrètement en œuvre la situation décrite.

Les candidats confondent encore fréquemment bilan et analyse : trop souvent l'analyse consiste en un inventaire de ce que les élèves ont fait ou n'ont pas su faire. Il y a encore trop peu de regard critique sur la situation et les candidats n'envisagent que rarement la remédiation.

Une analyse réflexive consiste à la fois à identifier les réussites, les écueils et les pistes de progrès. L'évaluation doit pouvoir jouer son rôle dans les apprentissages.

Ce qui est au centre de l'analyse, ce n'est pas la qualité de la mise en œuvre du cours du professeur mais les progrès et les acquis des élèves. Ce sont donc eux que l'on questionne et qui appellent différents types d'analyse :

- une autocritique de la part de l'enseignant qui utilise l'évaluation comme élément de régulation de ses propres pratiques et explique comment il prend en compte les résultats dans une réalisation ultérieure, dans la programmation ou la progression en cours ou à venir ;
- la mise en place d'une personnalisation au sein de la classe au service de la réussite de chaque élève ;
- le lien avec des prises en charge en dehors de la classe, par exemple en accompagnement personnalisé ;
- ...

L'appui sur des productions des élèves (lors des phases d'apprentissages, dans les évaluations), proposées en annexe, permet un ancrage concret de l'analyse. Il est la base de la réflexion

La structuration du propos

- S'il convient de respecter les 6 pages imposées, il ne faut pas pour autant oublier de structurer et d'aérer son propos pour en faciliter la lecture (ne pas hésiter à mettre des couleurs, à utiliser du gras, à construire des tableaux etc.). La réalisation doit être titrée et le ou les niveaux de classe concerné (s) indiqué (s). Il s'agit d'éviter tout texte dense et uniquement descriptif ainsi que des informations anecdotiques et de préférer une présentation claire, logique, faisant état d'une vraie analyse ; une description narrative n'apporte rien. Une bonne structuration du propos doit permettre d'identifier rapidement, par des modes de communication appropriés, ce qui relève de rubriques différentes.
- La mise en page doit être le reflet d'une bonne maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
- Faire des notes de bas de page en cas de citation de ressources, de sites internet etc., allège le texte
- Faire des renvois vers les annexes s'avère nécessaire lorsque celles-ci existent.
- Si le candidat le juge utile, des documents ou des photographies peuvent être intégrés dans le texte. Il faut alors être vigilant au respect du droit à l'image en veillant à ce que les élèves ne soient pas reconnaissables. Pour ce faire un traitement de l'image par floutage des visages peut être réalisé.
- Les droits d'auteur doivent être respectés.
- Tout jargon pédagogique, didactique, psychopédagogique, non maîtrisé est à éviter

Le jury s'étonne d'une orthographe déficiente ou d'une maîtrise très approximative des règles grammaticales de certains dossiers RAEP alors que les candidats préparent leur dossier sans contrainte de temps.

Le statut des annexes

Comme le texte l'indique, « *le candidat joint sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury* » pour faire comprendre sa présentation. Il peut s'avérer pertinent d'opérer des renvois aux annexes lors de l'analyse menée dans le « 6 pages ».

Les droits d'auteur doivent être respectés, et les sources des illustrations présentes dans les annexes doivent être indiquées.

Le nombre d'annexes est limité à deux et le jury rappelle que **des annexes proposées en excès ne sont pas prises en compte**.

Il convient que le candidat soit extrêmement attentif au nombre et donc au choix des documents ou travaux fournis :

- puisqu'ils s'intègrent dans le cadre de l'activité décrite, cela exclut tout document ou travail qui ne s'y rapporte pas, par exemple un rapport d'inspection.
- proposer des supports d'activités issus de manuel scolaire ne présente aucun intérêt pour le jury. Par contre s'il s'agit d'un document spécifique, élaboré par le candidat et central dans la réalisation proposée, cela peut se montrer pertinent.
- il faut aussi éviter de proposer des annexes qui relèvent de la même finalité sauf si la comparaison de deux documents ou travaux apportent une plus-value.
- des travaux d'élèves peuvent constituer des annexes pertinentes si elles viennent en appui des propos tenus dans le dossier, si elles sont réellement utilisées, analysées,

L'authentification des documents par le chef d'établissement

Le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites atteste des éléments qui figurent dans la seconde partie du dossier. Il peut ainsi certifier

des niveaux d'enseignement assurés par le candidat, de la véracité des affirmations concernant ses activités, de ses prises de responsabilité dans l'établissement.
Un certificat de recrutement n'est pas une attestation d'authenticité.

C. Analyse et conseils pour l'épreuve orale d'admission

Le jury tient à rappeler que l'utilisation des technologies numériques fait partie du programme du concours en SVT, ce qui dispense les lauréats du CAPES et du CAER interne de SVT de produire le C2i2e (Certification Informatique et Internet de niveau 2 « enseignant »). L'épreuve orale d'admission permet donc d'évaluer la maîtrise de ces technologies à ce niveau.

C.1. ORGANISATION ET DEROULEMENT

Tout candidat admissible reçoit une convocation lui précisant la date, l'heure et le lieu du passage de son épreuve orale (l'heure indiquée est celle où le candidat doit se présenter au centre d'examen, son épreuve débutant 15 mn plus tard). Si un accusé de réception est demandé il convient de bien respecter les délais de retour ; un envoi par simple courrier est suffisant, mais indispensable.

Tout candidat admissible à l'oral est convié la veille de son épreuve à une réunion d'information ; cette réunion est obligatoire.

Le temps de préparation

Les candidats ont un temps de préparation de deux heures. Ils déposent leurs affaires dans une salle annexe sécurisée et ne peuvent conserver avec eux que leurs stylos et crayons, le papier de brouillon étant fourni ; tout document, mais aussi les téléphones, ordinateurs, montres connectées, baladeurs, calculatrices, clés USB, etc., sont interdits. Toute fraude avérée est un motif d'exclusion du concours pour la session en cours et les sessions suivantes.

Les candidats étaient cette année convoqués par groupe de 5, puisqu'il y avait 5 commissions.

Le temps de préparation débute par **un passage obligé en bibliothèque**, d'une durée maximale d'une heure et minimale d'une demi-heure ; le candidat rejoint ensuite sa salle d'interrogation où il termine la préparation de sa leçon et où il a accès au matériel de manipulation pratique. La liste des ouvrages et cartes géologiques disponibles est en ligne sur le site dédié au capes interne SVT.

Aucun ouvrage ne peut être sorti de la bibliothèque, même pour une utilisation dans la salle d'interrogation ; des scans de certaines pages, en nombre limité (une ou deux) peuvent être demandés – ils seront mis sur une clé USB qui suivra le candidat jusqu'à sa salle d'examen. Le fait de sortir un livre de la bibliothèque pour l'emporter dans la salle d'examen pourra être assimilé à une fraude.

Dans la bibliothèque et dans la salle d'examen chaque candidat dispose d'un ordinateur, non connecté à Internet, mais où il trouve l'ensemble des programmes, le texte du socle commun de connaissances et de compétences, ainsi que la totalité de la clé concours. Cette clé renferme un très grand nombre de ressources logicielles (logiciels de bureautique et multimédia, logiciels dédiés SVT) et de données numériques (banques de données, animations, documents divers,...). Son contenu est accessible pendant tout le temps de la préparation et de l'exposé lui-même. Elle constitue une ressource proposée et non un passage obligé : l'oral du concours n'est pas le moment le plus favorable pour découvrir son contenu, en ligne sur le site du CAPES interne :

<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/svt/serveur/capesint/>

Le candidat peut commencer la réalisation d'un diaporama ou autre document de présentation pour son oral dans la salle de bibliothèque et le terminer dans la salle d'examen. Cette salle d'examen est équipée d'un vidéoprojecteur.

Pendant toute la durée de la préparation, le candidat bénéficie de l'assistance d'un membre de l'équipe technique chargé de répondre aux besoins matériels, sans toutefois pouvoir se substituer au candidat pour réaliser les montages, mesures ou manipulations.

Les sujets

Les thèmes des sujets d'oral de la session 2015 sont disponibles sur le site :

<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/svt/serveur/capesint/index.php?a=d2>

Un sujet d'oral se compose :

- d'une page de garde précisant, outre le sujet et ses objectifs, le niveau, la partie de programme concernée et les notions considérées comme déjà construites, et donnant quelques indications sur les attendus. Sur cette page de garde, il est rappelé ce que le jury entend par « situation d'apprentissage » : « un ensemble cohérent et structuré, intégrant les activités proposées, les productions attendues des élèves, ainsi qu'une ou plusieurs formes d'évaluation.
- d'une page précisant le matériel mis à disposition du candidat
- d'un corpus de un ou plusieurs documents en relation avec le sujet
- une fiche technique ou un protocole peuvent être joints à cet ensemble (à ce propos, le jury rappelle aux candidats que la clé concours comporte un certain nombre de fiches techniques qui sont donc à la disposition des candidats pendant leur temps de préparation)

Il s'agit pour le candidat de **construire une situation d'apprentissage permettant d'atteindre ces objectifs**, en développant les compétences de son choix et en utilisant du matériel imposé.

Le candidat s'appuie obligatoirement sur une ou des activités pratiques d'observation, de manipulation ou d'expérimentation assistée ou non par ordinateur, de modélisation analogique ou numérique et d'exploitation de bases de données articulée(s) avec une exploitation de tout ou partie des documents proposés.

Si le protocole est long à mettre en œuvre, il est possible d'en réaliser une partie lors de la préparation.

La communication des résultats attendus des élèves sera préparée en amont et/ou réalisée devant le jury.

Les supports pédagogiques peuvent être des échantillons divers, des préparations microscopiques, des documents sur papier ou électronique (images, textes, tableaux de données, cartes), des documents audiovisuels, des sites internet aspirés, des maquettes ou des modèles analogiques, ou des logiciels. Ils sont complétés par du matériel d'observation et d'expérimentation, y compris d'expérimentation assistée par ordinateur (ExAO). Tous les supports proposés doivent être utilisés judicieusement et éventuellement adaptés au niveau de la classe concernée par le sujet. Si un support est délibérément écarté ou modifié par le candidat, celui-ci doit pouvoir argumenter son choix pédagogique.

A ce matériel et aux documents associés au sujet, le candidat peut ajouter, s'il l'estime nécessaire, des compléments dont la liste, obligatoirement limitée, doit être présentée au personnel de laboratoire au début de la période de préparation en salle spécialisée. Cette demande est formulée sur une fiche communiquée ensuite au président de la commission. Il convient de faire des demandes réalistes et surtout d'utiliser le matériel demandé. En cas d'indisponibilité, le préparateur propose un éventuel matériel de substitution; il signale sur cette fiche tout matériel demandé qui n'aurait pas pu être fourni.

Il est attendu du candidat qu'il utilise les outils numériques de communication à sa disposition lors de son exposé.

Le jury dispose du même dossier numérique que le candidat, de la fiche technique donnée au préparateur et des feuilles remplies par le candidat lors de la demande d'ouvrages en bibliothèque et/ou de matériel supplémentaire.

L'épreuve orale

Le jury était constitué cette année de cinq commissions. Chacune d'elles, composée de trois membres, a examiné six candidats par jour. Les membres des commissions ont pris connaissance au préalable du sujet. Ils possèdent les deux exemplaires du dossier RAEP ainsi que les résultats de son évaluation lors de l'admissibilité.

L'épreuve dure 1 h 15. Le candidat dispose de 45 minutes au maximum pour traiter le sujet, incluant la réalisation de la ou des activités pratiques. Le jury n'intervient pas pendant l'exposé, sauf de façon brève et ponctuelle en cas de besoin, notamment pour rappeler si besoin la proximité de l'échéance de l'exposé.

Le candidat dispose d'un tableau et d'outils numériques de communication. Le jury insiste sur l'importance d'une trace écrite au tableau, pertinente et bien organisée, même si l'exposé s'appuie sur un diaporama.

L'entretien qui suit dure au maximum 30 minutes, même si l'exposé n'a pas duré 45 minutes. **Il porte sur des aspects didactiques et pédagogiques, scientifiques, éducatifs, sur la connaissance du système éducatif, et tout questionnement qui permettra au jury d'apprécier les diverses compétences professionnelles du candidat** telles qu'elles sont rappelées dans le préambule de ce rapport. A cette occasion, le candidat peut être ainsi amené à expliciter ses choix, s'exprimer sur différents aspects de son expérience professionnelle et sur sa connaissance du système éducatif et de ses missions. Les questionnements des membres de la commission de jury prennent appui dans un premier temps sur le sujet présenté, mais peuvent ensuite être élargies à d'autres domaines ; des échantillons, cartes, documents simples, peuvent être dans ce contexte présentés au candidat à ce moment-là. Le questionnement portera également sur certains points du dossier de RAEP, ce qui sera l'occasion pour le jury de s'assurer de son authenticité.

En résumé, l'entretien a pour objectif d'amener le candidat à argumenter ses choix, à discuter de ses propres pratiques, de son expérience professionnelle et de la connaissance de ses missions. Il consiste en des questions simples, de bon sens et de difficulté souvent croissante.

Le jury rappelle que les épreuves orales des concours de recrutement des enseignants du secondaire sont publiques et que des auditeurs libres peuvent donc y assister. Leur nombre est limité à deux par séance. Il est à noter que très rares sont les candidats qui refusent la présence des auditeurs.

Quelques conseils pratiques du jury aux candidats

- Quel que soit le sujet qu'il découvre, il est important que le candidat prenne le soin de bien le lire, d'en cerner les objectifs et les limites ; il lui faut éviter de paniquer si le sujet concerne un niveau dans lequel il n'a jamais enseigné. Le jury rappelle ici que ce concours permettra aux lauréats d'enseigner dans tous les niveaux du secondaire et qu'il est donc attendu des candidats qu'ils s'y soient préparés. Si un candidat doit réaliser une manipulation qu'il n'a jamais faite ou utiliser un logiciel qu'il ne connaît pas, il ne faut pas qu'il oublie qu'il dispose généralement de fiches techniques (sur la clé concours ou fournies avec le sujet) qui lui permettent de réaliser l'activité attendue des élèves.
- Le candidat doit identifier et choisir les compétences qu'il souhaite mettre en œuvre ou développer à travers la situation d'apprentissage qu'il va concevoir.

- L'évaluation envisagée doit être pertinente et réellement au service des apprentissages et/ou replacée dans un contexte de parcours d'apprentissages de l'élève.
- Il sera demandé au candidat de justifier ses choix s'il n'utilise pas tout ou partie des documents ou du matériel proposé dans le sujet, ou s'il demande des compléments.
- Il est attendu, le cas échéant, un regard critique des candidats sur les documents proposés
- Le jury n'attend pas de « situation type », tout formatage excessif étant généralement contreproductif

Les éléments d'évaluation du candidat sont les suivants :

1. La conception d'apprentissages pertinents au regard des objectifs fixés et des supports fournis

Le jury évalue la compétence du candidat à bâtir une situation qui permette à l'élève d'acquérir les connaissances fixées dans le sujet et de le former aux savoir-faire, attitudes et/ou compétences qu'il a choisies. La situation doit se limiter au contenu du sujet proposé, qu'il doit traiter complètement mais sans débordement. Les problématiques proposées par les candidats doivent permettre d'atteindre les objectifs notionnels imposés.

Suivant les sujets, la situation exposée par le candidat peut recouvrir une ou plusieurs heures d'enseignement effectif.

Dans la mise en œuvre de la situation, le jury distingue le savoir-faire du candidat dans l'utilisation des supports et le recul critique sur la nature de ces derniers. Il évalue la compétence à intégrer ces mêmes supports dans la mise en œuvre de la situation et la construction des savoirs.

Le jury attend que soit explicitée l'utilisation pédagogique des supports à des fins d'apprentissage adaptés à la diversité des élèves : exploitation rigoureuse du matériel et des documents choisis, construction nouvelle ou approfondie de compétences scientifiques, modalités pédagogiques retenues prenant en compte la diversité des élèves.

Les documents proposés, en nombre limité, peuvent avoir des statuts divers : ils peuvent être utilisés pour créer une situation d'appel ou être intégrés à la démarche explicative ou encore servir de supports d'évaluation. Les documents peuvent être utilisés en l'état ou adaptés. On peut se permettre d'extraire de ceux-ci les seules informations nécessaires au raisonnement, ou d'utiliser les outils logiciels à disposition pour les modifier et les adapter à une activité de l'élève. Leur exploitation ne peut se limiter à une simple évocation. Le jury regrette que la prise en compte des élèves se limite souvent à exprimer ce qui leur sera « demandé », « proposé », « donné » ou « attendu » oubliant leur sollicitation coopérative dans l'échange et le débat.

Les candidats doivent connaître le mode d'obtention des documents pour pouvoir les exploiter. Certains documents peuvent nécessiter une didactisation de la part du candidat pour l'adapter au niveau des élèves. Le jury attend, au-delà de la qualité de l'utilisation par les élèves proposée par le candidat, que celui-ci fasse preuve d'une réelle qualité scientifique dans leur exploitation.

Enfin, le candidat doit savoir faire la distinction entre l'exploitation du réel, du concret et celle d'un modèle. S'il utilise un modèle numérique ou analogique, il doit en connaître les limites et pouvoir discuter de sa place dans une démarche explicative. Il doit également justifier de son intérêt pédagogique dans la situation proposée.

2. La cohérence de la démarche proposée

L'exposé doit montrer la cohérence du scénario d'apprentissage proposé et doit être replacé dans un contexte plus global de parcours d'apprentissages de l'élève. L'exposé

se doit donc d'être organisé, que ce soit autour d'un plan ou d'une carte heuristique. Dans tous les cas, il ne peut s'agir d'une simple juxtaposition d'activités. Les supports doivent être mis au service d'une démarche convaincante au regard de la formation des élèves.

Une démarche cohérente doit être logique pour un élève ; elle doit également être balisée, sans excès toutefois, pour en rendre les étapes transparentes pour l'élève.

Une attention toute particulière sera apportée à l'entrée en matière proposée en début de séance, car elle traduit la façon dont l'enseignant motive les élèves, prend en compte leurs acquis et leurs représentations, identifie et formalise les prérequis, leur permet de s'approprier la question ou le problème posé.

Quel que soit la démarche élaborée, elle doit être rigoureuse, scientifiquement correcte et explicite pour les élèves. Le jury insiste sur le fait que le recours à la formulation d'hypothèses doit se faire de façon pertinente, et qu'il n'est pas à systématiser au point de faire perdre tout son sens au statut de l'hypothèse.

La ou les activités proposées aux élèves doivent s'insérer logiquement dans cette démarche et être au service de la résolution du problème ou de la question posée.

Lors de la conclusion il peut s'avérer pertinent de mettre en perspective le sujet traité avec le parcours d'apprentissages des élèves (cohérence verticale des programmes, progressivité des apprentissages, cohérence dans la formation méthodologique de l'élève, etc.).

Un tableau bien géré, doit présenter, en fin de leçon, une image synthétique du contenu et de la logique de celle-ci (y compris, éventuellement, sous forme d'un schéma-bilan).

3. La mise en œuvre de la réalisation pratique

Dans notre enseignement, le réel et le concret tiennent une place privilégiée. La réalisation d'une ou de plusieurs activités pratiques est au cœur de l'épreuve professionnelle. Il s'agit pour le candidat de montrer sa capacité à manipuler et à utiliser des techniques d'observation, de modélisation, d'expérimentation, etc., parmi lesquelles on peut citer (sans que cette liste ne soit exhaustive) :

- l'utilisation d'outils d'observation (loupe, loupe binoculaire, microscope)
- la réalisation d'une préparation microscopique
- la réalisation d'une dissection (dans le cadre de ce qu'il est effectivement permis de faire en classe)
- la réalisation d'un protocole expérimental assisté ou non par ordinateur
- la réalisation d'une expérimentation assistée par ordinateur
- la réalisation de mesures diverses
- la conception et l'utilisation de modèles analogiques ou numériques
- l'utilisation de logiciels d'acquisition, de bases de données et de traitement d'informations

Il est essentiel que les outils utilisés, les techniques et manipulations réalisées, les logiciels utilisés ne le soient pas en tant que tels, mais soient bien au service de la démarche de résolution de problème suivie. A titre d'exemple, si l'on propose aux élèves une observation microscopique c'est toujours avec un objectif bien précis : on n'utilise pas le microscope optique pour observer des cellules, mais pour identifier des cellules en utilisant les critères préalablement définis, ou pour déterminer les caractéristiques de certaines cellules.

Les activités proposées doivent être réellement réalisées par les candidats devant le jury (elles peuvent être commencées pendant le temps de préparation si elles nécessitent beaucoup de temps).

Tout candidat se doit de connaître les règles de sécurité qui président à la mise en activité pratique des élèves et d'adopter un comportement approprié. La consultation du site dédié à la sécurité au labo de SVT est fortement conseillée :

http://pedagogie.ac-toulouse.fr/svt/serveur/labo/securite_svt/index.htm

Le jury sera attentif également au soin apporté par le candidat à sa manipulation, à la rigueur scientifique de ce qui sera envisagé et effectué (existence de témoins dans les expériences, ...), à la qualité de la production obtenue.

Dans certains cas, notamment pour certaines expérimentations EXAO, des documents secours peuvent être mis à la disposition des candidats. Si le sujet envisage cette situation, le candidat en est informé dès le début de la préparation. Le jury sera informé du moment où le candidat a demandé ce document secours, et appréciera en fonction des situations (l'utilisation d'un document secours dans le cas où une expérience n'a pas fonctionné alors même que le candidat a parfaitement manipulé ne sera pas sanctionnée dans l'évaluation du candidat). En cas d'échec d'une manipulation, d'une expérience, etc., le jury apprécie que le candidat soit en mesure d'envisager une explication rationnelle.

Dans tous les cas, le candidat doit être en mesure de critiquer l'expérience réalisée, le modèle utilisé, etc. (critique constructive permettant notamment d'en préciser les limites).

Concernant les logiciels utilisés, il est important qu'ils ne soient pas des « boîtes noires » pour les candidats et que la distinction soit faite entre les données présentées : données issues d'une base de données (exemple : Sismolog) – données résultant d'un traitement mathématique (exemple : Ondes P) – données résultant d'un traitement d'images – etc. Enfin, le jury s'étonne chaque année que certains candidats ne fassent pas la distinction entre grossissement d'observation et échelle, et ne soient pas en mesure de donner un ordre de grandeur des éléments observés au microscope par exemple.

Les candidats doivent apporter leur blouse personnelle.

4. La nature et l'organisation des traces écrites des élèves dont la communication des résultats

Le jury souhaite que soient précisées, de façon concrète, l'organisation du travail des élèves, les consignes données et les productions attendues. Les textes attendus peuvent être produits au fur et à mesure par le candidat, ou avoir été préparées et être projetées en temps utile.

Il attend en particulier que le candidat réalise, au moins partiellement, le travail de communication effectivement demandé aux élèves à l'issue de la ou des activités de recherche, en cohérence avec les consignes formulées auparavant. Le jury a encore constaté cette année que les candidats ne présentent que très rarement des traces écrites d'élèves ou alors imprécises (qu'ils n'accepteraient pas de la part d'élèves), et que certains peinent même parfois à les réaliser.

Une conclusion sera formulée de façon concise et explicite. Elle doit répondre clairement au problème posé et à l'objectif fixé au départ. **Le jury attend une cohérence entre les conclusions issues de l'exploitation seule du support, la question ou la problématique posée et la notion construite.** Le jury attend également que soit explicitée la façon dont les élèves vont pouvoir passer du bilan de l'activité à l'objectif de connaissance.

5. L'intégration d'une dimension évaluative

Comme il l'a déjà été précisé dans ce rapport, l'évaluation fait partie intégrante du parcours d'apprentissages de l'élève. Le jury attend des candidats qu'ils maîtrisent l'évaluation qu'elle soit diagnostique, formative ou sommative. Maîtriser l'évaluation signifie l'utiliser à bon escient, la construire de façon cohérente avec les objectifs fixés, la rendre explicite pour les élèves. On se gardera dans ce domaine de toute pratique trop formatée ; la richesse d'une évaluation qui jalonne le parcours des élèves est dans la diversité des questionnements, des modalités, etc. Le jury attend de l'évaluation proposée par le candidat, de quelque nature qu'elle soit, des consignes et des attendus explicites, un questionnement qui permette d'évaluer au plus juste l'élève en fonction du

ou des objectifs fixés (attention aux implicites ...). Les compétences ne peuvent être évaluées qu'en plaçant l'élève face à un problème nouveau, une situation nouvelle.

Le jury attend également du candidat qu'il propose les résultats attendus, qu'il soit en mesure de préciser comment les résultats de l'évaluation peuvent aussi orienter ses stratégies pédagogiques, comment elle peut déboucher sur de la remédiation (dont les modalités sont à préciser, il ne suffit pas d'une simple évocation) ou de l'approfondissement. La personnalisation pourra être évoquée à cette occasion.

6. Les connaissances scientifiques

Les connaissances fondamentales relatives aux sciences de la vie et de la Terre sont exigées à un niveau L3. L'admissibilité reposant sur un dossier de RAEP, une partie importante de l'entretien suivant l'exposé de l'épreuve orale (la moitié du temps pour la session 2014) porte sur l'évaluation de la maîtrise des connaissances scientifiques du candidat. Le jury évalue dans le cadre de l'entretien, la capacité du candidat à maîtriser, à un niveau convenable et dans tous les domaines disciplinaires, le contenu scientifique abordé dans l'exposé et/ou du dossier de RAEP. Ce contenu scientifique part de l'exposé et/ou du dossier, éventuellement complété par des supports apportés par le jury ; il s'élargira peu à peu à d'autres thématiques que celle du sujet présenté. La culture naturaliste pourra également être testée, notamment à partir de la présentation d'un échantillon ou d'une photo.

Le jury rappelle qu'il est attendu du candidat une égale maîtrise des deux champs disciplinaires des SVT : les sciences de la vie et les sciences de la Terre ; ces deux champs sont présents dans tous les programmes de SVT du secondaire.

Au-delà des savoirs, c'est également toute la logique de raisonnement scientifique qui est testée et évaluée. Le jury apprécie les candidats qui, bien que ne connaissant pas la réponse à la question posée, sont capables d'un raisonnement logique, scientifique, qui leur permettra de trouver des pistes de réponses.

7. Les connaissances du cadre général de formation de l'élève et de sa scolarité

Les missions de l'enseignant ne se résument pas à la transmission ni même à la construction d'un savoir au sein de la classe. Le jury apprécie la capacité décelée chez le candidat à aider l'élève à construire son parcours au cours de sa scolarité, dans ses relations avec l'équipe éducative, en lien avec l'organisation et le fonctionnement de l'établissement encadrés institutionnellement et que le candidat se doit de connaître.

Dans le cadre de ses missions au sein de la classe, le candidat peut être amené à aborder la cohérence verticale des programmes, les enjeux éducatifs de l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre, la tenue de classe, la sécurité et la gestion au laboratoire, les relations au sein du laboratoire, la remédiation et la différenciation (qui ne se limite pas à la prise en compte des élèves de l'éducation prioritaire ou « dys »), l'aide à la découverte des métiers des sciences etc.

Dans le même registre, **le candidat doit être capable de situer son enseignement dans le paysage de l'ensemble des enseignements et formations dispensées à l'élève dans son établissement scolaire**, en fonction de son niveau. Ainsi, le candidat doit être capable de montrer en quoi l'enseignement qu'il dispense contribue par exemple à l'acquisition de compétences transversales, notamment celles du socle commun de connaissances et de compétences, mais aussi en quoi il peut contribuer à l'enseignement moral et civique mis en place à la rentrée 2015, ou encore aux divers parcours éducatifs.

La connaissance de dispositifs ou d'objectifs transversaux est demandée (socle commun des connaissances et compétences, TPE, éducation à la santé, au développement durable, accompagnement personnalisé, enseignements d'exploration...). Sans attendre

naturellement une quelconque attitude stéréotypée, le jury évalue l'ouverture générale des candidats, leur capacité à placer la formation de l'élève au cœur de ces dispositifs, et leur conception globale du métier d'enseignant. Le jury s'appuie sur des situations concrètes pour évaluer ces attitudes.

La connaissance de l'organisation et du fonctionnement d'un établissement est indispensable. Elle peut concerner les différentes instances de consultation et de décision, les dispositifs, l'orientation, les différents projets, la vie scolaire, les questions de responsabilité etc.

8. L'éthique et la responsabilité

Dans le préambule de ce rapport le référentiel de compétences professionnelles est évoqué, et tout enseignant, donc tout candidat au concours, se doit de se l'être approprié. Par son questionnement, le jury s'assure de cette connaissance. Il ne s'agit bien évidemment pas de demander au candidat de réciter le référentiel, mais il s'agit de l'amener à se positionner à partir de l'évocation de situations concrètes.

Ainsi, lors de l'entretien, des questions d'éthiques, de responsabilité professionnelle, pourront être abordées.

9 - La qualité de la communication

Qu'il s'agisse de l'exposé ou de l'entretien, on attend du candidat qu'il réponde avec franchise, honnêteté, discernement et précision, en s'appuyant sur son expérience et en y portant éventuellement un regard critique. Le jury apprécie la qualité de la communication orale généralement observée, malgré le stress inhérent à la situation, et, lors de l'entretien, la capacité d'écoute du candidat qui se traduit par une bonne prise en compte des questions posées. Le candidat peut demander à ce que la question soit reformulée, s'il ne la comprend pas. Il n'hésitera pas à indiquer au jury qu'il ne connaît pas la réponse à la question posée, plutôt que de se perdre dans un discours long visant à masquer une insuffisance de connaissances au cours de l'entretien. Le jury prend en compte la réactivité du candidat.

Conclusion

L'épreuve orale d'admission du CAPES interne permet aux admissibles de faire reconnaître des compétences acquises, le plus souvent « sur le terrain », dans le prolongement du dossier de RAEP. Mais celles-ci doivent être affinées par un travail de préparation important. **Il est indispensable également de se préparer sur le plan scientifique. Le niveau d'un professeur doit être supérieur à celui d'un élève de terminale auquel il peut être amené à enseigner.**

Il est fondamental de connaître les supports mis à la disposition des candidats et de réfléchir à leur utilisation en situation de classe, tout particulièrement lors de la réalisation d'activités pratiques. Nous encourageons les candidats à prendre connaissance de ces ressources à partir du site du CAPES interne.

Les sciences et les techniques évoluent rapidement. Il est indispensable d'actualiser en permanence ses connaissances en lien avec l'actualité et les avancées de la science. Le jury est particulièrement attentif aux candidats qui font preuve de curiosité et d'enthousiasme pour la science qu'ils enseignent.

Le jury rappelle la nécessité de se préparer et de se former pour se donner toutes les chances de réussite et de perspectives professionnelles au service des progrès des élèves.